



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, Mme MORIN, M. LARDANS

Absente excusée avec pouvoir : Mme ROQUIGNY (pouvoir à Mme MORIN)

Absente excusée sans pouvoir : Mme BEAUPERE

M. le Maire ouvre la séance en présentant M. Thierry BASTION au conseil municipal : l'intéressé est depuis le 1^{er} septembre le garde-champêtre de la commune.

Après un tour de table où chaque conseiller est appelé à décliner son identité ainsi que ses fonctions au sein de la Municipalité, M. BASTION explique à l'assemblée qu'il a « derrière lui » 30 ans de métier en tant que garde-champêtre, d'abord dans le sud de la France, puis en région parisienne. Une bonne connaissance de la région dieppoise et l'envie de s'y installer l'ont amené à postuler comme garde-champêtre dans la commune de Luneray. M. BASTION évoque ses 25 ans en tant que sapeur-pompier volontaire dans le Sud, quelques années comme militaire. Il se dit ravi de travailler non seulement pour la commune de Luneray mais également pour celles d'Avremesnil et de Gruchet-St-Siméon où il est mis à disposition à raison de 5h/ semaine dans chacune.

M. le Maire remercie M. BASTION pour son intervention ; l'intéressé quitte la salle.

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Préalablement à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2021, M. LARDANS demande à M. le Maire s'il peut prendre la parole afin de s'adresser à l'ensemble de ses collègues.

M. le Maire donne son accord.

M. LARDANS présente alors au conseil sa démission. Il expose ses motifs qui sont en rapport avec la décision prise par le conseil municipal lors de la réunion du 24 juin concernant le devenir de la RPA Les Tilleuls. Il fait notamment part de sa désagréable sensation d'avoir été mis à part avec ses 2 collègues de « l'opposition » dans le cadre du traitement de cette affaire. Il estime que le conseil a réellement fait une erreur en prenant sa décision. Il dit se sentir dans le conflit et préfère donc démissionner.

M. LARDANS quitte la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2021, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à la majorité des membres présents.

Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues des remerciements qui lui ont été adressés par l'Union Sportive Luneraysienne et par l'APF France Handicap pour les subventions attribuées.

Il poursuit en donnant lecture du courrier qu'il a reçu de la Fédération Française de Badminton qui l'informe avoir décerné au Club de Luneray le label 2 étoiles au titre de la saison 2021/2022.

Un courrier de félicitations sera adressé au Président.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :



-un accord est donné pour renouveler l'adhésion de la commune en 2021 au Fonds Solidarité Logement (coût 1 664 €) et à la Fondation du Patrimoine (160 €).

-afin de répondre à son obligation en tant qu'employeur de se doter, à destination de ses agents, d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes, le conseil municipal décide de faire appel aux services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

-un Salon du Livre sera organisé par la Commission animation le dimanche 17 octobre à la salle de sports de 9h30 à 18h30. Entrée gratuite. Passe sanitaire obligatoire.

-sur proposition des membres de la Commission Education et Jeunesse, il est décidé :

.d'emmener les élèves de l'école élémentaire le samedi 9 octobre après-midi au Jardin des Sculptures de Boisguilbert pour une chasse aux trésors. Les familles en seront prochainement informées et les inscriptions seront réceptionnées en mairie.

.de créer un conseil municipal d'enfants. Seront électeurs et éligibles, les élèves de CE2, CM1 et CM2. Le conseil comptera 9 membres (3 par niveau), la durée du mandat sera d'un an et les réunions se tiendront chaque 1^{er} mercredi du mois dans la salle du conseil municipal encadrées par 2 bénévoles luneraysiens.

-une admission en non-valeur est prononcée à hauteur de 363 € (frais de cantine) suite à l'effacement de la dette prononcée par le Tribunal d'Instance de Dieppe.

-au 1^{er} novembre prochain, la gestion du marché sera reprise en régie par la Municipalité sous la houlette de M. BASTION garde champêtre. Dans cette optique, le conseil municipal décide de créer une régie de recettes afin d'encaisser les droits de place.

-une rectification est apportée à la délibération prise le 8 avril qui autorisait la suspension des loyers perçus par la commune au titre des baux des commerces fermés pendant le 3^{ème} confinement : la date de fin du confinement est le 19 mai et non le 2 mai 2021.

-le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de plusieurs travaux :

.installation d'une bouche incendie dans la rue de la République. Coût HT : 3 069 € (entreprise VEOLIA). Une subvention du Département est attendue à hauteur de 800 €.

.démolition et désamiantage des anciens locaux du stade de football, rue des Ecuers.
Coût HT : 51 586 € (SARL GTS).

.création d'un parking pour les nouveaux vestiaires de football, rue des Ecuers.
Coût HT : 35 420 € (entreprise BRAY CAUX CONSTRUCTIONS).

-afin de compléter sa délibération du 24 juin, le conseil municipal décide de désigner Me VANNIER d'Ouille-la-Rivière comme notaire de la commune pour la transaction avec SEMINOR relative à la RPA Les Tilleuls.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H05.